

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 MARS 2017**

Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon

Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Catherine REGNIER- Fabienne MANSION - Gilles GOUPIL - Marie-Claire LEVÊQUE- Gilbert DEBON - Olivier HUET- Jérôme VIBERT - -Aurélié BLONDEL - Didier BOULEY - -Carole TURQUETIL- Chantal MOUSSAY - Jean-Jacques MILLOT

Absents excusés : Olivier LE MEILLEUR, Absents : Alexandra BOURGUIGNON

Délibération d'accord pour la poursuite par la Communauté Urbaine de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine Caen la Mer détient la compétence "plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu" et est désormais seule compétente, à la place des communes membres, pour élaborer ou faire évoluer les documents d'urbanisme actuels des communes, qui restent applicables jusqu'à l'approbation d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

A la date du transfert de cette compétence, des procédures d'élaboration ou d'évolution des PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, engagées par les communes membres, sont encore en cours.

L'article L.153-9 du code de l'urbanisme prévoit à cet effet que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) "*peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence*".

Ainsi, pour permettre à la Communauté urbaine de poursuivre les procédures engagées par la commune avant la date du transfert de la compétence, le conseil municipal doit donner, par délibération, son accord.

La commune de Tourville sur Odon a engagé la procédure suivante :

REVISION DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner son accord à la Communauté Urbaine Caen la Mer pour la poursuite de la procédure engagée par la commune avant le transfert de la compétence.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-20,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-6, L.153-8 et L.153-9,

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016 portant création de la Communauté urbaine issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Caen la mer avec les deux communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et l'extension à la commune de Thaon au 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle de Saline, constituée des communes de Sannerville et Troarn,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la Communauté Urbaine Caen la Mer à poursuivre la procédure suivante engagée par la commune avant le transfert de la compétence :

- Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME de Tourville sur Odon (Délibération du 3 octobre 2016)

Délibération pour Convention d'autorisation de constitution de servitude

Le maire informe qu'une convention de constitution de servitude entre la Société dénommée GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE France et la société dénommée NEXITY FONCIER CONSEIL a été établie pour implantation des ouvrages de raccordement nécessaires, notamment 53 branchements et leurs accessoires sur les parcelles cadastrées AB 141, ZA 31, ZA 29, ZA 32.

La parcelle cadastrée AB 141 appartient à la commune de TOURVILLE SUR ODON.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
Autorise la constitution de ladite servitude sur la parcelle AB 141.

Logement libre du Presbytère au rez-de-chaussée

Suite renoncement par le futur locataire qui avait sollicité le logement, un nouvel affichage sera réalisé.

Information diverses

- Travaux 2017 : le maire informe que des premiers devis pour la remise en état de l'église sont parvenus.
- Installation d'un visiophone à l'école élémentaire, réalisation difficile.
- Carrières de Mouen : Le maire a reçu le Directeur M. KOENER et informe le conseil de l'évolution des carrières de Mouen dans les années à venir.
- Marché de restauration scolaire, renouvellement à prévoir pour la rentrée.

Rapport des Commissions

Gilbert Debon : Commission travaux du 16 Février, prévisions travaux pour 2017

Projet d'un parking à l'arrière du Presbytère pour environ 8 ou 9 véhicules, devis en cours

Proposition de la disposition des poubelles du presbytère le long du mur ; des plots pour les voitures seront nécessaires et il faudra aménager un plan incliné.

Remise en état de l'entrée des logements du presbytère, peinture et sol

Devis en cours pour réfection de la seconde classe du 2eme bâtiment de l'Ecole Elémentaire

Emplacement nouveaux des pots de fleurs, retirés à la suite des travaux de la centralité.

Recensement : 388 foyers, 1 logement occasionnel, 2 résidences secondaires et 11 logements vacants ; Le chiffrage définitif n'est pas connu pour l'instant.

Marie-Claire Lévêque : Conseils d'écoles prévus ; Potager scolaire, prévoir un réservoir d'eau pour arrosage ; Réunion de M .Baruchello pour lutter contre le frelon asiatique.

Fabienne Mansion :

Commission animation ; participation à la réunion du réseau jeunesse ;

Rapport d'activité de la Bibliothèque en 2016 : Celui-ci présente les principales réalisations de l'année comme l'accueil des assistantes maternelles, des classes, les rencontres d'auteur, un spectacle jeunesse, les animations nouvelles comme les jeux de société et sur tablette pour les enfants. Par ailleurs l'évolution par rapport à 2015 est très favorable : plus d'inscrits (+91) ; plus de lecteurs et plus de lecteurs actifs (+11%) et une augmentation des prêts. La Bibliothèque accueille davantage de public et devient un vrai lieu de vie à Tourville.

Jérôme Vibert : En cas de constatation de chutes de tension le SDEC Energie peut, à la demande du propriétaire ou des élus, poser un enregistreur de tension gratuitement pendant une semaine. Si la qualité de tension de l'installation électrique est insuffisante des travaux de renforcement du réseau pourront être programmés.

Divers :

- Question concernant la fermeture du portail principal de l'école élémentaire pendant le temps scolaire.

Prochain Conseil Municipal : MARDI 28 MARS 2017 à 18h30 vote du budget

Séance levée à 23H35

Fait à Tourville sur Odon, le 13 Février 2017

Le Maire, Robert MICHEL